

Rapport Spécial  
à Monsieur le Commissaire CentralN<sup>o</sup> 193

J'ai l'honneur de rendre compte à Monsieur le Commissaire Central que ce jour vers 3 heures de relevée, le sieur Hassoun Chaloum, 23 ans, bijoutier, rue Henri Namias N<sup>o</sup> 9, s'est présenté à mon commissariat et m'a remis une baïonnette Lebel qu'il venait d'enlever à un tirailleur indigène rue Baby. Cet israélite m'a alors déclaré que passant rue Baby il a aperçu deux tirailleurs indigènes entourés par des israélites et discutant entre eux. S'étant approché et ayant vu que ces militaires cherchaient à se servir de leur baïonnette, il a réussi à en désarmer un. Il a ajouté qu'à ce moment les tirailleurs n'avaient pas été frappés.

J'ai envoyé aussitôt l'agent Guglielmi sur les lieux, mais il a rencontré en cours de route un tirailleur ayant la figure ensanglantée, sans chéchia, ni baïonnette. Il a amené ce militaire au bureau et ce dernier m'a déclaré se nommer "Bendjelloul" Mohamed ben Hamou, 23 ans, soldat au 6<sup>e</sup> rég<sup>ts</sup> 1<sup>er</sup> Cie N<sup>o</sup> 3154. Sur ma demande il m'a fait connaître que passant près du bain maure Legouche, rue de Bains, en compagnie de son camarade Bontagane ali, soldat à la même Cie, ils ont été entourés par plusieurs israélites qui leur ont reproché de venir dans le quartier juif. Ses militaires ont répondu qu'ils se promenaient tranquillement qu'ils ne faisaient de mal à personne et qu'ils étaient libres d'aller où ils voulaient. A ce moment les israélites les ont frappés sans aucun motif à coups de cravache et de bâton, puis leur ont arraché leur baïonnette du fourreau. Bendjelloul a ajouté qu'il lui était impossible de désigner ses agresseurs, qu'il ne les connaît pas.

Le tirailleur Bontagane ali aurait été conduit au bureau de la place par des israélites, sans passer par mon commissariat.

Quant au soldat Bendjelloul Mohamed, je l'



ai remis entre les mains de l'adjudant Fournier du  
2<sup>e</sup> zouaves qui est venu le chercher au bureau. J'ai donné  
à ce grade la baïonnette portant le N° 45648.

Cette scène a produit une certaine effervescence  
dans le quartier, mais tout est rentré dans le calme à l'  
heure actuelle.

Le triailleur Bendjelloul est blessé au dessous de la  
tempe gauche, mais sans gravité. Il paraît être en état d'  
ébréché et a déclaré que s'il était puni, sitôt sa punition  
terminée, il reviendrait dans le quartier israélite avec  
ses camarades et se vengerait des coups qu'il a reçus.

J'ai entendu ensuite le sieur Allouche Abraham  
sans, employé de commerce, rue de Franco, 30, qui m'a  
déclaré que passant rue Bably il avait vu deux triailleurs  
indigènes dont Bendjelloul, qui étaient ivres et disant des  
grossièretés aux passants. Comme ils avaient la baïonnette  
à la main, son ami Hassoun a désarmé Bendjelloul  
puis ils sont partis de suite de peur d'être frappés. Il a  
ajouté qu'il n'avait pas vu frapper les militaires.

Cette affaire n'a aucune importance.

Constantine, le 7 Février 1914.



2040

Sur ma demande l'Autorité Militaire a envoyé des  
patrouilles qui circuleront toute la soirée et demain dans  
le quartier israélite.

Cette histoire pourrait avoir des suites graves et  
j'estime que la faute en incombe surtout aux israélites du  
quartier.

Constantine, le 7 février 1914  
Le Commissaire Central

*Benmouh*